



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

18 février 2022 ■ Vol. 50 # 13

MOT DU PRÉSIDENT



Eh oui, c'est reparti!

Comme je vous l'ai dit à quelques occasions, même si nous sortons à peine de la négociation 2020-2023 et que toutes les nouvelles dispositions ne sont pas encore toutes en applications... il faut déjà penser à la négociation 2023-2026. Eh oui, contrairement aux dernières négociations qui avaient une durée de 5 ans, le gouvernement Legault, malgré qu'il ait fait languir la négociation pendant plus de 2 ans, a opté

pour une durée de 3 ans, donc une échéance pour le 31 mars 2023. Le calendrier de négociation impose donc que notre Fédération, la FSE, doive déposer nos demandes syndicales au plus tard le 1^{er} novembre 2022, soit dans moins de 9 mois. On voit que les délais sont serrés, or toute bonne négociation débute par une phase de consultation. Nous sommes actuellement en conseil fédéral et nous finalisons justement le cahier de consultation.

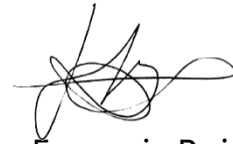
Ce que je peux déjà vous dire, c'est que considérant l'échéancier serré, il y aura seulement une seule phase de consultation et elle se fera de façon électronique.

En effet, la FSE enverra, par l'entremise d'une firme privée, un formulaire de consultation par courriel à partir d'une liste fournie par le SES. Vous ne serez pas surpris si je vous dis que les enjeux centraux tournent autour de la composition de la classe ainsi que de la lourdeur de la tâche. Il y aura également quelques enjeux périphériques. Le document est facile à remplir et les questions sont claires et précises. En ce qui concerne l'échéancier de la consultation, nous présenterons premièrement le document de consultation au conseil des personnes déléguées du 15 mars prochain. Vos délégués seront donc informés de la

démarche et pourront répondre à vos questions. Ensuite, vous recevrez un courriel de la part de la firme pour que vous puissiez remplir la consultation (un lien unique, donc impossible de le transmettre ou de remplir plusieurs consultations) entre le 25 mars et le 8 avril.

Je devrais recevoir les résultats de la consultation spécifiquement pour le SES et selon les catégories d'enseignants vers la fin avril. Dès que j'aurai les résultats, nous pourrons en discuter.

Il est important que, principalement pour les enseignants précaires rattachés à aucun établissement, vous vous assuriez que le SES a votre adresse courriel. Pour ce faire, vous pouvez nous envoyer votre adresse au : ilanglois@ses-csq.com. Nous pourrons ainsi l'ajouter à votre dossier et s'assurer que vous recevrez le lien de consultation.



Jean-François Boivin, président

MA PLUS BELLE HISTOIRE

Nous avons reçu récemment les résultats du concours d'écriture « Ma plus belle histoire ».

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a reçu 25 textes qui provenaient des élèves de notre centre de formation générale des adultes. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'un texte a été retenu pour paraître dans le recueil provincial qui regroupe les 50 meilleurs textes. Il s'agit du texte :

ñ « L'effondrement de Sisyphe » de Joao Pedro de Costa Souza,
accompagné par Jessica Goulet-Potvin, enseignante.

Nous voulons féliciter toutes les participantes et tous les participants ainsi que tout le personnel enseignant impliqué.

Tous les textes composés par les élèves de la région seront publiés dans un recueil régional qui sera disponible au cours des prochaines semaines au CFGA et sur notre site Internet.



REÇU POUR FINS D'IMPÔT ET SSQ

Les personnes adhérentes au régime d'assurance collective SSQ peuvent se procurer gratuitement le « Reçu pour fins d'impôt (frais médicaux) » sur lequel on retrouve le montant total des frais réclamés ainsi que celui des frais remboursés, le tout selon la période demandée.

Pour ce faire, la demande doit être faite par l'intermédiaire du site « Accès | Service aux personnes assurées » de la SSQ. En accédant au site, vous devez d'abord vous connecter avec votre identifiant et votre mot de passe et suivre les étapes suivantes : sélectionner *Obtenir vos relevés* et, par la suite, sélectionner l'année. Ce service est accessible aux personnes qui sont déjà inscrites aux services automatisés offerts par la SSQ.

Les personnes qui ont été absentes du travail en cours d'année et qui ont payé les primes admissibles directement à la SSQ pour leur période d'absence doivent soumettre une demande verbale ou écrite à la SSQ pour obtenir gratuitement un relevé de primes pour ladite période. Cependant, on se rappelle que le relevé 1 et le feuillet T4 émis par leur employeur feront état des primes payées par prélèvement sur leur paie, s'il y a lieu.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le 21 octobre dernier, la loi 59 est venue moderniser la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) ainsi que la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP). Les risques psychosociaux sont maintenant explicitement reconnus et les employeurs doivent traiter la violence verbale et psychologique comme des accidents de travail.

Deux évènements sont survenus dans deux écoles qui ont nécessité l'intervention de la CNESST. Par la suite, le CSS a constaté que leur politique sur la SST était à revoir considérant l'adoption de la loi 59 et l'augmentation des déclarations d'accidents qui impliquent des incidents qui ont des répercussions psychologiques. Le projet *Implantation d'encadrements et d'une culture de prévention en santé et sécurité* a donc vu le jour. Ce partenariat entre les trois instances syndicales et le CSS, d'une durée de trois ans, est déjà commencé et divers comités sont mis en place. Les premières étapes étant de procéder à l'identification des risques pouvant survenir dans nos milieux (autant physique que psychologique) afin de déterminer un plan de prévention pour chacun des risques identifiés. Tout au long du processus de la mise en place de ce projet, vous serez informés des avancées par une

publication mensuelle du CSS et par ce bulletin. Votre participation sera aussi requise lorsque ce sera nécessaire.

Nous vous rappelons qu'il est important de remplir un rapport d'accident lorsque vous vous blessez, mais aussi lorsque vous vivez de la violence verbale et psychologique. L'identification des risques et le plan de prévention permettront de mettre en place des processus et du matériel de protection afin d'éliminer ou, à tout le moins, de réduire les accidents de travail. La santé et la sécurité du travail sont l'affaire de tous!

Les représentants des enseignants dans le comité central en santé et sécurité sont Simon Lavoie, responsable du secteur jeunes sur le conseil d'administration du SES, Danye Aubin, enseignante en formation professionnelle secteur de la santé, et Christine Gilbert, conseillère syndicale responsable du dossier SST.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Le Conseil supérieur de l'éducation est un organisme consultatif institué pour collaborer avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le Conseil est un lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation. Il a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative à l'éducation, de la petite enfance à l'âge adulte.

Cette année encore, le Conseil supérieur de l'éducation a demandé la collaboration de la FSE en vue de recruter, parmi les membres des syndicats affiliés, des personnes qui pourraient occuper l'un des sièges à titre de membre du Conseil ou de l'une de ses commissions. Ces nominations peuvent se faire à différents moments de l'année, au besoin.

Les enseignantes et les enseignants intéressés doivent communiquer avec le SES afin de recevoir les documents à compléter pour poser leur candidature avant le 30 mars 2021.

ADRESSE COURRIEL DU PERSONNEL DU SES

Nous vous rappelons que lorsque vous écrivez un courriel à une personne du bureau du SES, **il est préférable d'utiliser l'adresse courriel ci-dessous** et non celle fournie par le

CSS (csrsaguenay.qc.ca). Ceci nous permettra d'assurer un suivi plus rapide de vos demandes.

👤 Jean-François Boivin : jfboivin@ses-csq.com

👤 Christine Gilbert : cgilbert@ses-csq.com

👤 Julie Boucher : jboucher@ses-csq.com

👤 Isabelle Houde : ihoude@ses-csq.com

COMITÉ DES JEUNES



Le comité des jeunes a tenu une rencontre le 16 février en soirée où plusieurs points étaient à l'ordre du jour.

Dans un premier temps, les membres ont fait un retour sur la soirée de formation des nouveaux engagés qui s'est tenue en novembre dernier. Cette rencontre d'information a été un succès auprès des membres qui étaient présents. La formule 5 à 7 était appréciée tout autant que le contenu de formation qui y abordait les principales questions de nature syndicale lors de l'embauche au centre de service.

Par la suite, les membres ont eu un résumé des derniers conseils des personnes déléguées ainsi que du Réseau des jeunes CSQ qui s'est déroulé au mois de novembre à Wendake.

Enfin, la Semaine de la relève approche à grands pas! Sous le thème ***Inspirer le mouvement***, le comité a soumis plusieurs idées d'activités pour intéresser les jeunes à la relève syndicale! N'oubliez pas de rejoindre la nouvelle page Facebook dédiée principalement aux statuts précaires du SES (le nom de la page est **Enseignants(es) à statut précaire des Rives-du-Saguenay**). Plusieurs informations s'y retrouvent et à l'occasion de la Semaine de la relève, un concours s'y déroulera! On vous y attend!

Marie-Ève Pedneault, comité des jeunes



AGENDA

- **Semaine de relâche**


Fermeture du bureau

28 février au 4 mars 2022 inclusivement

- **Conseil des personnes déléguées**

15 mars 2022, inscription : 18 h, début : 18 h 30

Présentiel ou virtuel – à confirmer



Bonne
semaine
de relâche!